

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COSLÉDAA-LUBE-BOAST DU 20 MARS 2026

Le vingt mars deux mille vingt-six, à vingt et une heures le Conseil Municipal de la Commune de Coslédää-Lube-Boast, s'est réuni en Mairie, sur la convocation de Monsieur Pascal BOURGUINAT, Maire, Affichée en Mairie et publiée sur le site internet le 16 mars 2026 et transmise par voie électronique le 16 mars 2026.

Présents : BOURGUINAT Pascal, BELLOCQ Marine, CÂMBAYOU Michel, DAVID Michel, DUBOURDIEU Julie, FABRE Aline, LOPEZ Kathleen, OFFICIALDÉGUY Joël, OLIVA Ludovic, PETIT Sonia, THURET Julien

Excusé(s) :

Pouvoirs :

Secrétaire de Séance : OFFICIALDÉGUY Joël

Délibération 2026-09 : Désignation des délégués de la Commune – Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre

Le Maire informe l'assemblée que la commune a transféré la compétence :

- Eau pour la gestion de la distribution de l'eau potable ;

Au SEABB (Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre) dont le siège social est 86 avenue Lasbordes 64420 SOUMOULOU.

Les statuts du SEABB, prévoient que les communes adhérentes sont représentées à ses assemblées par :

- 1 délégué pour les communes de moins de 750 habitants
- 2 délégués pour les communes de plus de 750 habitants

Et pour chaque délégué titulaire, un délégué suppléant.

Il propose donc de passer au vote pour l'élection des délégués au SEABB

Après vote ont été élus :

- M. Michel DAVID Délégué titulaire
- M. Julien THURET délégué suppléant

Le Maire est chargé de la transmission de cette délibération au SEABB

Membres en exercice : 11

Membres présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Coslédää-Lube-Boast, le 23 mars 2026

Le Maire,

Pascal BOURGUINAT

